

RegSol est là ! La Justice se modernise

Législation

Loi sur les faillites

AR du 23 mars
2017

AR du 27 mars
2017

Le [Registre Central de la Solvabilité](#) (RegSol) est le nouvel outil en ligne de gestion des faillites dont l'utilisation est obligatoire depuis le **1^{er} avril 2017**.

Cette plateforme a pour vocation d'offrir aux créanciers et plus généralement à tous les acteurs, une gestion plus efficace et plus transparente de la procédure de faillite.

Les Déclarations de créance

Toutes les créances doivent, désormais, être déclarées à la faillite uniquement par la voie de la [nouvelle plateforme](#), et ce moyennant le paiement forfaitaire d'une redevance de **6,00 EUR**.

Toutefois, les personnes physiques et morales étrangères se trouvent être dispensées d'utiliser obligatoirement la plateforme pour le dépôt de leur créance ; elles peuvent, à cet effet, faire appel à un mandataire belge pour utiliser RegSol, ou solliciter la curatelle, en lui adressant par recommandé, leurs créances et pièces justificatives.

En outre, les personnes physiques belges non assistées par un professionnel du droit et étant manifestement dans l'incapacité de faire usage de RegSol pourront également adresser leurs déclarations de créance par recommandé

au cabinet du curateur.

Droit de consultation

Les créanciers ayant déposé leur créance au moyen de la plateforme bénéficient, en outre, d'un droit de consultation par rapport à une série de documents dépendant de la faillite et leur permettant un meilleur suivi de la procédure de faillite. La loi donne d'ailleurs au registre le statut de source « authentique ».

Gestionnaires de la plateforme

La Loi sur les faillites institue les Ordres des avocats (l'O.B.F.G et l'O.V.B.) comme Gestionnaires de la plateforme ; ceux-ci sont légalement responsables de la gestion des données inscrites sur RegSol.

Les Gestionnaires ont, en outre, un pouvoir d'administration de la plateforme et ils récoltent les diverses rétributions prévues par la loi pour assurer le fonctionnement de RegSol.

La Justice belge à l'ère du LegalTech

Le succès que peut rencontrer ce type d'initiative aura probablement un impact décisif sur les possibles émules appelés à apparaître pour offrir une justice plus performante et réactive.